



1



2

Statistiques générales

JURIPOP
▲

Le harcèlement en contexte de travail

- Le harcèlement a un **impact direct** sur la productivité et sur le bien-être ;
- En 2016, **19% des femmes** et **13% des hommes** ont déclaré avoir été victime de harcèlement dans leur milieu de travail au cours de l'année précédente* ;

L'APARTÉ
Ressources contre le harcèlement
et les violences en milieu culturel

*Enquête sociale générale de 2016 sur les Canadiens au travail et à la maison, disponible en ligne: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2018001/article/54982-fra.htm>

3

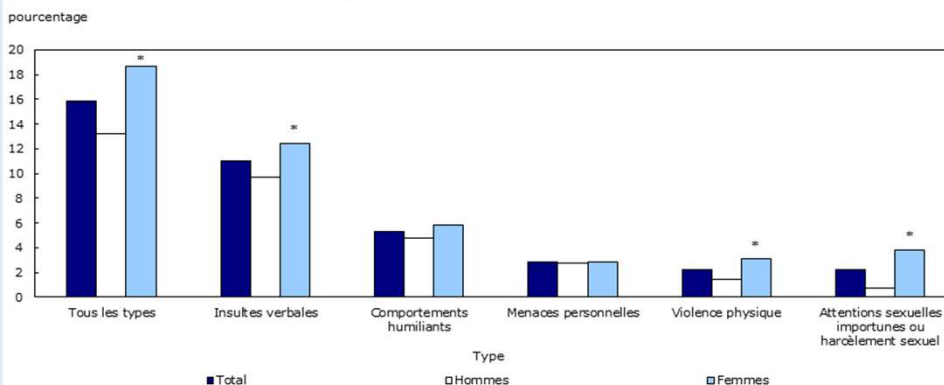
Statistiques générales

JURIPOP
▲

L'APARTÉ
Ressources contre le harcèlement
et les violences en milieu culturel

L'ÉTAT DES LIEUX

Graphique 1
Proportion d'hommes et de femmes qui ont déclaré avoir fait l'objet de harcèlement en milieu de travail au cours des 12 mois précédents, selon le type, 2016



* valeur significativement différente de l'estimation pour les hommes ($p < 0,05$)
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2016.

*Enquête sociale générale de 2016 sur les Canadiens au travail et à la maison, disponible en ligne: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2018001/article/54982-fra.htm>
TOUS DROITS RÉSERVÉS - CLINIQUE JURIDIQUE JURIPOP

4

4

Statistiques générales

JURIPOP



L'ÉTAT DES LIEUX

Tableau 4a

Relation entre le harcèlement en milieu de travail subi au cours de l'année précédente et certains indicateurs de bien-être en milieu de travail, 2016

	Hommes		Femmes	
	Victimes de harcèlement en milieu de travail	N'ayant subi aucune forme de harcèlement en milieu de travail	Victimes de harcèlement en milieu de travail	N'ayant subi aucune forme de harcèlement en milieu de travail
	pourcentage			
Résultats non ajustés				
Insatisfait de l'emploi actuel	13,7	4,9	13,6	3,4
Prévoit quitter l'emploi actuel au cours des 12 prochains mois	23,6	16,6	22,4	15,3
Faible motivation à donner le meilleur de soi-même pour l'organisation actuelle	24,0	9,2	19,5	7,7
Faible sentiment d'appartenance à l'organisation actuelle	30,9	16,2	26,7	16,1
	probabilités prédites			

*Enquête sociale générale de 2016 sur les Canadiens au travail et à la maison, disponible en ligne: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2018001/article/54982-fra.htm>

TOUS DROITS RÉSERVÉS - CLINIQUE JURIDIQUE JURIPOP

5

5

Statistiques générales

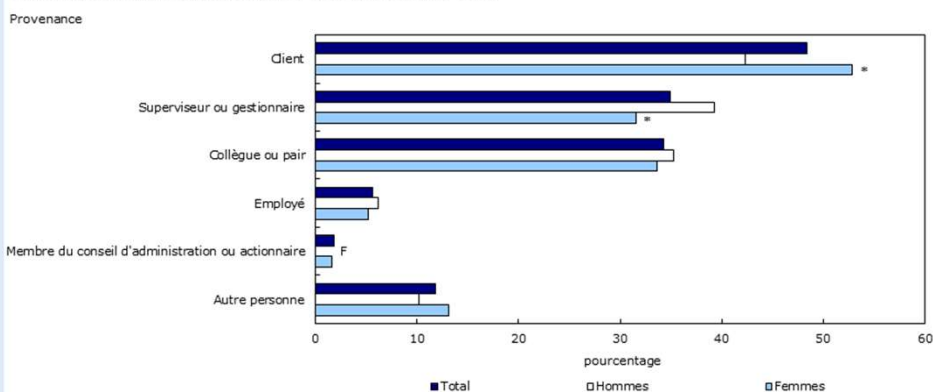
JURIPOP



L'ÉTAT DES LIEUX

Graphique 2

Provenance du harcèlement parmi les hommes et les femmes qui ont déclaré avoir fait l'objet de harcèlement en milieu de travail au cours des 12 mois précédents, 2016



F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour les hommes ($p < 0,05$)

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2016.

*Enquête sociale générale de 2016 sur les Canadiens au travail et à la maison, disponible en ligne: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2018001/article/54982-fra.htm>

TOUS DROITS RÉSERVÉS - CLINIQUE JURIDIQUE JURIPOP

6

6



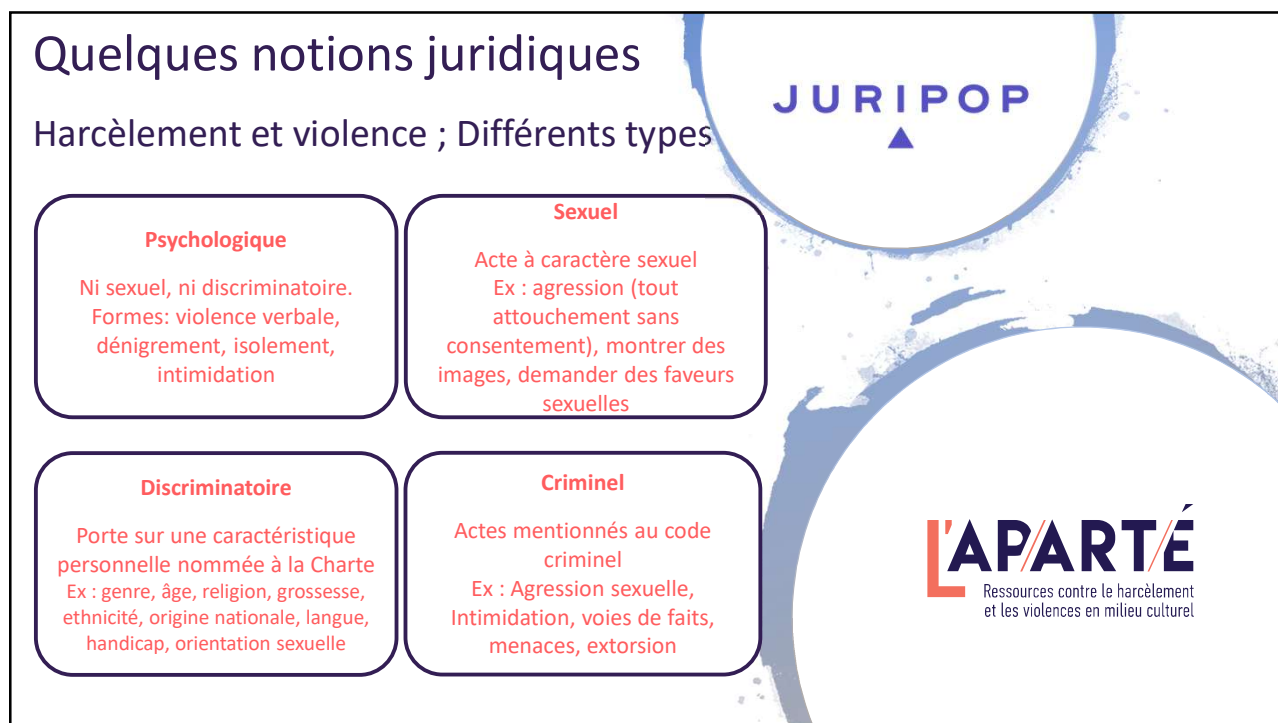
Quelques notions juridiques

- Parce que vous êtes nos ambassadeurs, vous devez savoir ...

JURIPOP

L'APARTÉ
Ressources contre le harcèlement et les violences en milieu culturel

7



Quelques notions juridiques

Harcèlement et violence ; Différents types

Psychologique Ni sexuel, ni discriminatoire. Formes: violence verbale, dénigrement, isolement, intimidation	Sexuel Acte à caractère sexuel Ex : agression (tout attouchement sans consentement), montrer des images, demander des faveurs sexuelles
Discriminatoire Porte sur une caractéristique personnelle nommée à la Charte Ex : genre, âge, religion, grossesse, ethnicité, origine nationale, langue, handicap, orientation sexuelle	Criminel Actes mentionnés au code criminel Ex : Agression sexuelle, Intimidation, voies de faits, menaces, extorsion

JURIPOP

L'APARTÉ
Ressources contre le harcèlement et les violences en milieu culturel

8

JURIPOP

L'APARTÉ
Ressources contre le harcèlement
et les violences en milieu culturel

DÉFINITION LÉGALE

Une situation doit contenir 5 critères pour être considérée comme du harcèlement:

1. Conduite vexatoire
2. Répétitive OU unique et grave
3. Hostile OU non désirée
4. Qui porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité d'une personne
5. Qui rend le milieu de travail néfaste

TOUS DROITS RÉSERVÉS - CLINIQUE JURIDIQUE JURIPOP

9

9

JURIPOP

L'APARTÉ
Ressources contre le harcèlement
et les violences en milieu culturel

DÉFINITION VULGARISÉE

Exemples des critères:

1. Humiliante, offensante ou abusive
2. La répétition du comportement
3. Agressive, malveillante ou rude.
Non voulue.
4. La personne se sent diminuée, dévalorisée ou dénigrée
5. Milieu rendu difficile

TOUS DROITS RÉSERVÉS - CLINIQUE JURIDIQUE JURIPOP

10

10

Quelques notions juridiques

Exemples réels

JURIPOP
▲

ATTENTION...

- En raison des principes de confidentialité et d'indépendance dont on discutera plus tard, les exemples ne sont pas tirés des dossiers qui se sont présentés à L'Aperté, mais à partir de la jurisprudence québécoise.

L'APARTÉ
Ressources contre le harcèlement
et les violences en milieu culturel

11

Quelques notions juridiques

Exemples réels

Party de Noël! Chantal travaille comme serveuse dans un resto-pub de Montréal depuis bientôt 2 ans. À l'occasion de Noël, les propriétaires ont organisé une fête durant laquelle des activités étaient prévues, dont un échange de cadeaux à connotation érotique. Chantal a participé à l'échange et apporté un ensemble à fondue. Différents cadeaux ont été déballés, dont une paire de menottes que certains ont voulu utiliser pour s'amuser. Steve, l'un des patrons assis à la même table que Chantal, décide dans l'euphorie de lui passer les menottes. Chantal se retrouve alors les mains attachées derrière le dossier de sa chaise, et Steve baisse la fermeture éclair de son chandail.

JURIPOP
▲

L'APARTÉ
Ressources contre le harcèlement
et les violences en milieu culturel

TOUS DROITS RÉSERVÉS - CLINIQUE JURIDIQUE JURIPOP



12

JURIPOP
▲

Quelques notions juridiques

Exemples réels ; Suite

Elle lui dit immédiatement et fermement : « Steve, non ! » Elle tente de se défaire de son emprise, mais Steve la retient d'une main et, de l'autre, prend des glaçons qu'il introduit dans son soutien-gorge en touchant ses seins. Une collègue intervient alors et somme Steve de la détacher et d'arrêter. En état de choc, Chantal quitte précipitamment la soirée. (Source: CNESST)

L'APARTÉ
Ressources contre le harcèlement
et les violences en milieu culturel

TOUS DROITS RÉSERVÉS - CLINIQUE JURIDIQUE JURIPOP



13

JURIPOP
▲

Quelques notions juridiques

Exemples réels ; Suite

Chantal est de retour au travail la semaine suivante. Son patron la fait venir dans son bureau, et lui demande de ne pas parler de l'incident parce qu'il ne veut pas que sa conjointe soit au courant. Il ne s'excuse pas et ne propose aucune solution pour aider Chantal.

Chantal se sent démunie et non respectée dans son emploi. Elle décide de démissionner.

L'APARTÉ
Ressources contre le harcèlement
et les violences en milieu culturel

TOUS DROITS RÉSERVÉS - CLINIQUE JURIDIQUE JURIPOP



14



JURIPOP

Quelques notions juridiques

Exemples réels ; 2^e

Une secrétaire-réceptionniste réclame des dommages moraux à la suite de harcèlement sexuel et gagne devant le Tribunal des droits de la personne.

Propos reprochés: allusion sexuelle, invitation à l'acte sexuel et commentaires déplacés:

« Le défendeur vient les rejoindre et demande à la plaignante si elle a bien dormi. Elle répond que oui. Ce dernier lui dit qu'elle a menti car ils ont fait l'amour toute la nuit. Il ajoute qu'il ne partage pas la même chambre que son épouse et qu'il a rêvé d'elle toute la nuit en se masturbant. »

« Le défendeur explique alors en détail son rituel de douche et la façon dont il s'enduit le corps et les organes génitaux de crème. Il explique que ce n'est pas son pénis qui est gros mais que c'est son corps qui est petit. » (CDPDJ c. D.L (2007) JTDPQ no. 23)

APARTÉ
Ressources contre le harcèlement
et les violences en milieu culturel

15

15

JURIPOP

Quelques notions juridiques

CE QUE LE HARCÈLEMENT N'EST PAS

Certaines situations peuvent, bien qu'elles semblent vexer un travailleur, ne pas constituer du harcèlement psychologique

L'employeur dispose d'un droit de gérance:

- Le droit de gérance permet à l'employeur de prendre des décisions en lien avec la gestion de l'entreprise.
- L'employeur est responsable du bon fonctionnement de l'entreprise.
- Ce droit lui permet de contrôler et de fixer les conditions de travail et les mécanismes de contrôle.

Le droit de gérance permet à l'employeur :

- De décider des procédures de l'entreprise
- De contrôler le travail de ses employés, autant sur le plan qualitatif que quantitatif
- De donner des ordres et des directives
- De donner des sanctions disciplinaires ou administratives à ses employés
- De contrôler le respect de l'horaire de travail

Le risque :

L'exercice abusif du droit de gérance

TOUS DROITS RÉSERVÉS - CLINIQUE JURIDIQUE JURIPOP

16

16

Quelques notions juridiques

OBLIGATIONS DU TRAVAILLEUR

LE TRAVAILLEUR A DES DEVOIRS

- Exécuter son travail avec prudence et diligence
- Agir avec **loyauté et honnêteté**
 - Ne pas porter atteinte à la réputation de son employeur
 - Collaborer à toute enquête de l'employeur
 - Ne pas dénigrer son employeur sur la place publique (ni au travail)
- Ne pas utiliser l'information confidentielle qu'il obtient
- Ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des autres personnes qui se trouvent sur les lieux du travail
- Ne pas exécuter son travail lorsque son état représente un risque pour lui ou pour les autres, notamment s'il est affecté par de l'alcool ou de la drogue

JURIPOP

L'APARTÉ
Ressources contre le harcèlement
et les violences en milieu culturel

17

Quelques notions juridiques

RÔLE DES TÉMOINS

A priori, les témoins n'ont pas l'obligation de dénoncer toute situation de harcèlement à leur employeur

Ils doivent toutefois:

- Participer à toute enquête de l'employeur
- Répondre honnêtement aux questions de celui-ci
- Si le témoin est un **cadre ou un gestionnaire**, il est **tenu d'aviser** l'employeur

JURIPOP

L'APARTÉ
Ressources contre le harcèlement
et les violences en milieu culturel

18




Quelques notions juridiques

OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

- Protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs
- Prendre les mesures appropriées en vue de protéger la santé, la sécurité et la dignité du salarié
- Assurer un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique

Pour ce faire, L'EMPLOYEUR :

- Doit traiter équitabement l'ensemble des travailleurs
- Ne peut pas congédier ou suspendre sur le champs la personne visée par la plainte, à moins de preuve flagrante
- Doit faire une « gradation des sanctions », en fonction de la gravité
- Doit respecter la victime ET la personne visée par la plainte

Le défaut d'agir : Engage sa responsabilité

19




1 Alternatives aux recours judiciaires *

- Médiation
- Formation adaptée
- Présentation d'excuses ; privées ou publiques
- Mesures d'accommodements sur les lieux du travail
- Intervention psychosociale

2 Plainte aux normes du travail (provinciale ou fédérale)

3 Grief * (syndicats ou associations)

4 Réclamation CNESST – Santé et sécurité au travail

5 Plainte à la Commission des droits de la personne * (québécoise et canadienne)

6 Recours criminels *

7 Recours civils *

8 Commission de la fonction publique (provinciale ou fédérale)

9 Autres

**RECOURS VARIÉS
SELON LE STATUT DE LA
PERSONNE**

TOUS DROITS RÉSERVÉS - CLINIQUE JURIDIQUE JURIPOP

20

20

Petits mots sur d'autres services de Juripop

JURIPOP
▲

Juripop Artistes

Services juridiques à coûts modiques offerts aux artistes québécois

- Admissibilité en fonction du revenu familial, du type familial et de l'entreprise
- Coût d'adhésion minime annuel pour non-membre
- Accès à toute une gamme de services juridiques à coût modique
- Exercer tous les droits en tant que membre (Infolettre, droits de vote, etc.)
- Si votre association d'artiste a un partenariat, possibilité d'abonnement gratuit

Exemples de services possibles :

- rédiger, négocier et/ou réviser des contrats,
- encadrer ou représenter les artistes devant les différentes instances judiciaires,
- protéger leurs droits d'auteur et leur propriété intellectuelle,
- conseiller les artistes dans le choix et la négociation avec leur agent

L'APARTÉ
Ressources contre le harcèlement et les violences en milieu culturel

21

Petits mots sur d'autres services de Juripop

JURIPOP
▲

La Clé Juridique

Conférence sur le harcèlement psychologique et sexuel en contexte de travail

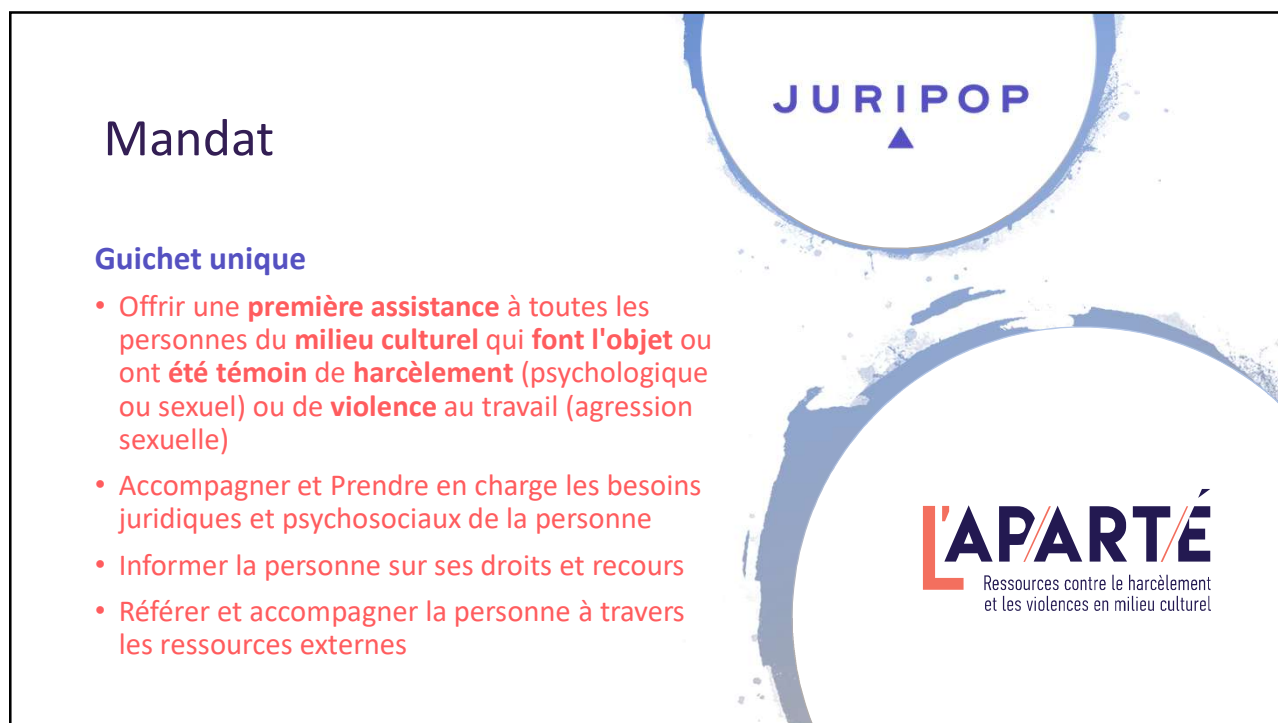
- 1 Pourquoi parle-t-on du harcèlement?
- 2 Les types de harcèlement
- 3 Le harcèlement sous l'angle juridique
- 4 Exercice de réflexion
- 5 Quand le harcèlement devient sexuel
- 6 Ce qui n'est pas du harcèlement
- 7 Prévention du harcèlement
- 8 Gestion d'une plainte de harcèlement
- 9 Recours ; Solutions judiciaires et alternatives

L'APARTÉ
Ressources contre le harcèlement et les violences en milieu culturel

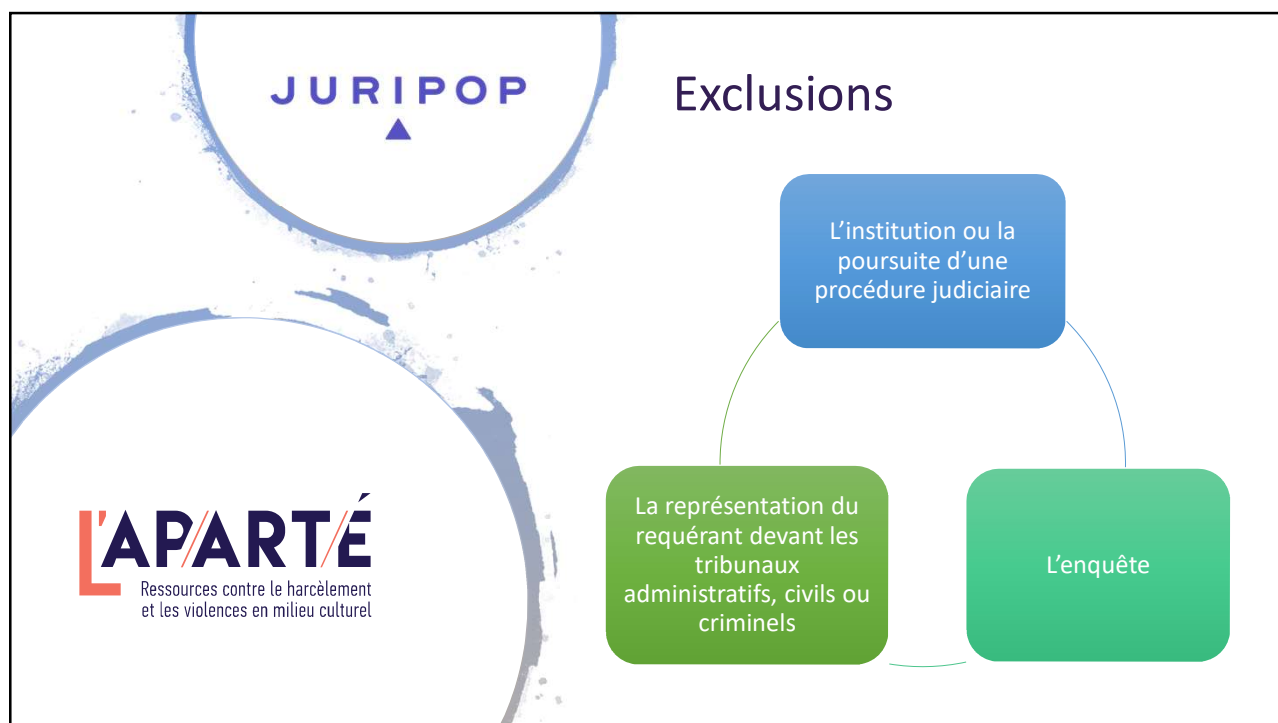
22



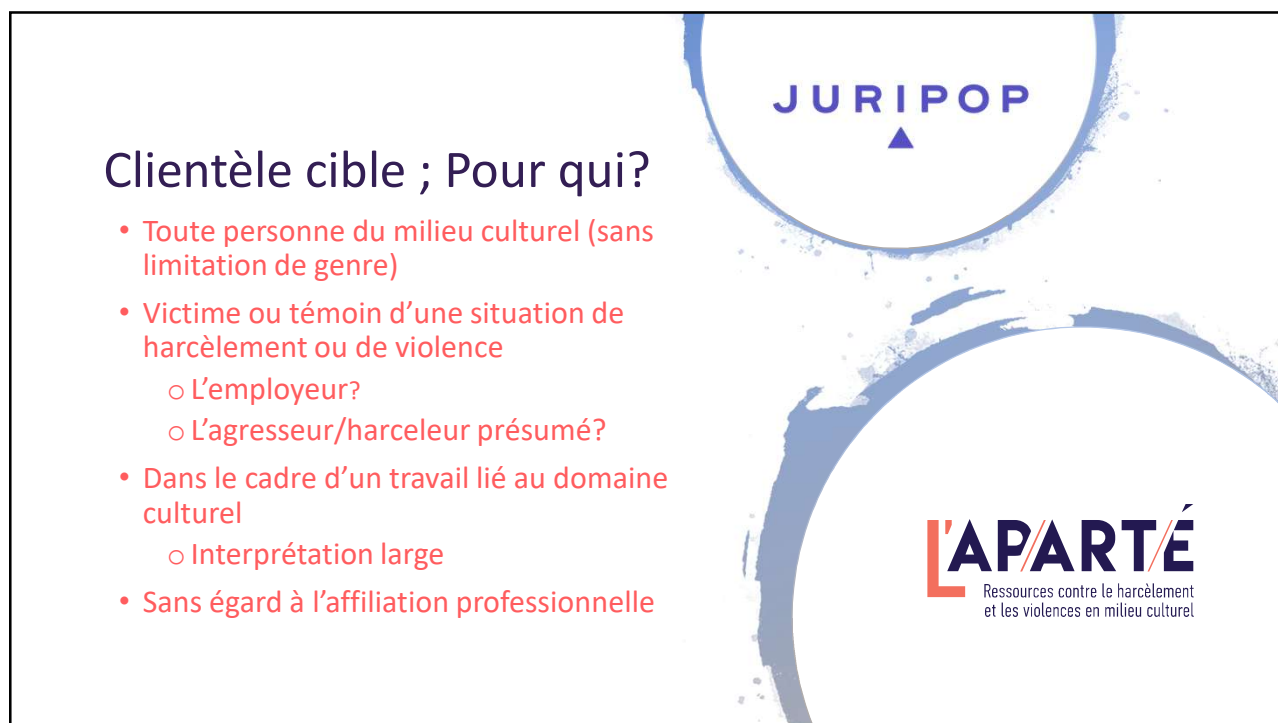
23



24



25



26

Services offerts

De nombreux services sont offerts :

- Consultations juridiques
- Analyse de documents ou de communications reçus par le requérant en lien avec une situation de harcèlement
- Préparation de demande d'indemnisation devant des organismes publics (IVAC, CNESST, SAAQ)
- Identification d'accommodements raisonnables au lieu de travail ou dans tout autre milieu
- Accompagnement vers des ressources externes
- Accompagnement à travers le processus criminel ; dès la plainte et jusqu'aux auditions de la CLC de libérations conditionnelles, s'il y a lieu
- Accompagnement dans les divers processus de plainte (Commission des droits de la personne, CNESST, grief)

JURIPOP

L'APARTÉ
Ressources contre le harcèlement
et les violences en milieu culturel

27

GRATUITÉ



Nos services sont financés par le Ministère de la Culture du gouvernement du Québec. L'accès à l'Aparté est donc entièrement et, en tout temps, gratuit.

CONFIDENTIALITÉ



Nos services, dispensés par des avocates, sont soumis au secret professionnel. La confidentialité de votre identité et de votre situation est assurée et préservée tout au long des démarches.

INDÉPENDANCE

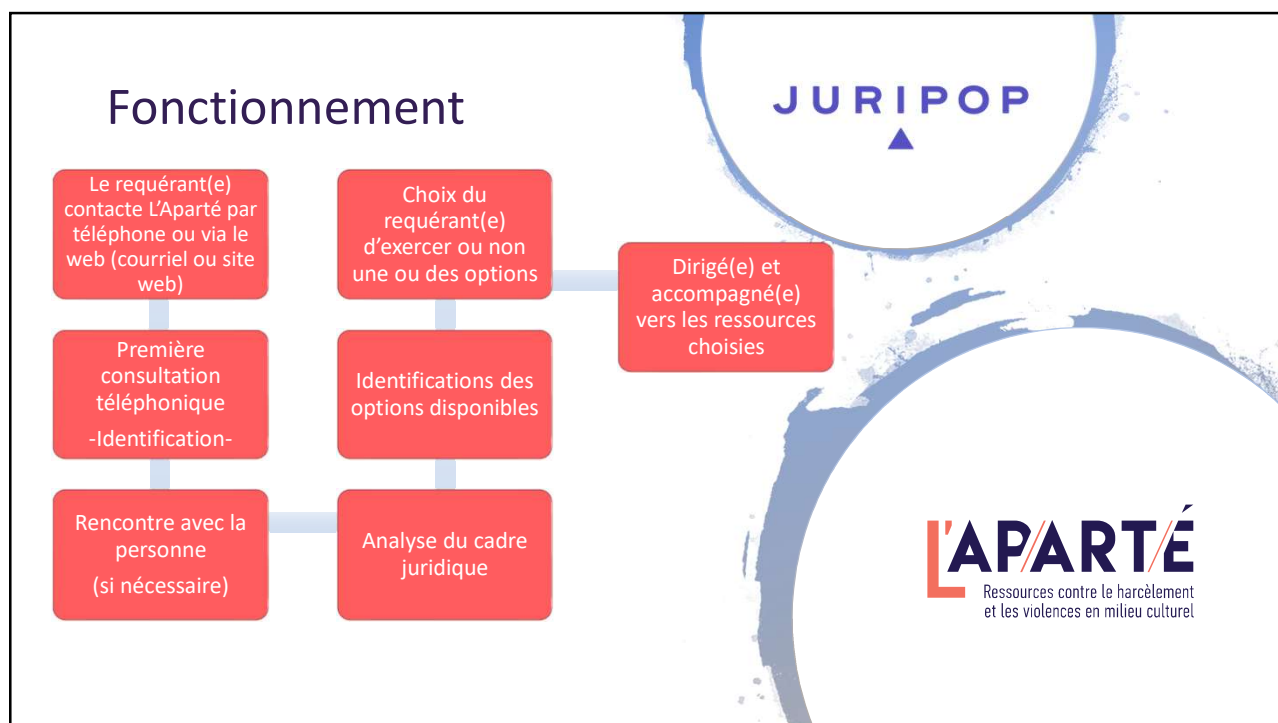


L'APARTÉ
Ressources contre le harcèlement
et les violences en milieu culturel

JURIPOP

L'Aparté est indépendant des associations professionnelles et des regroupements. Vous pouvez donc avoir recours à nos services, et ce, peu importe si vous faites partie d'une affiliation professionnelle, ou non.

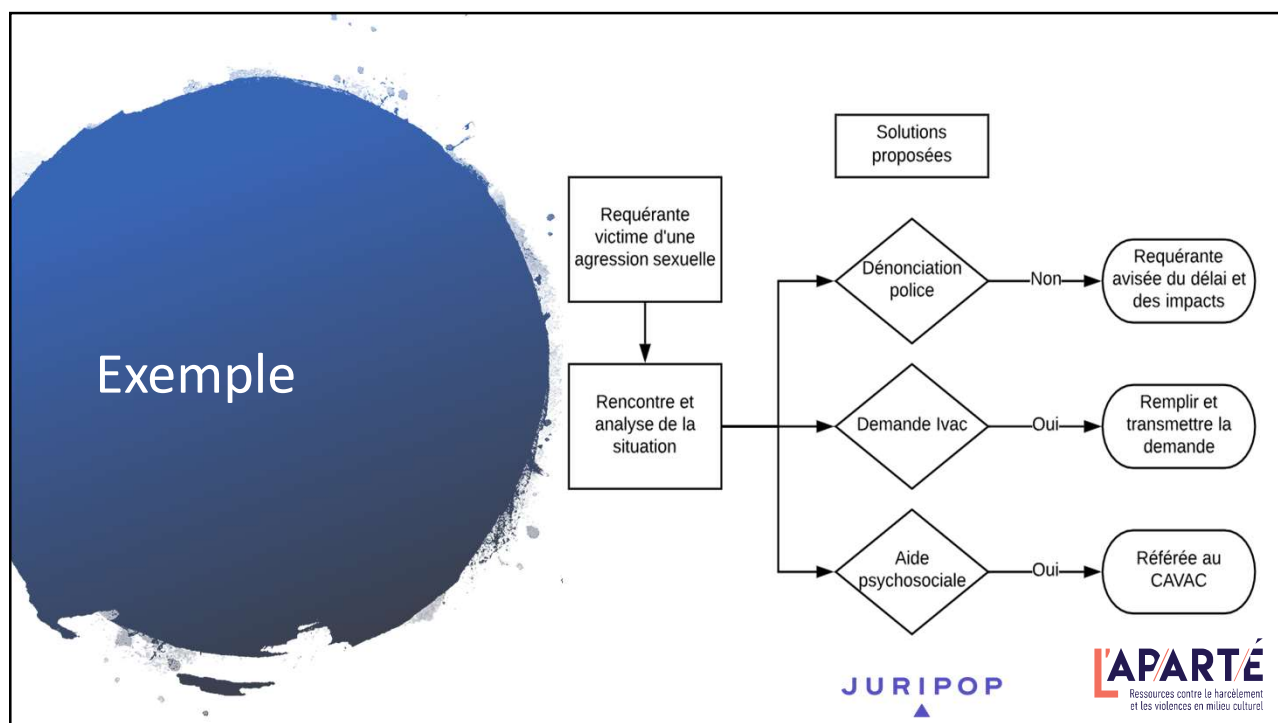
28



29



30



31

Statistiques de L'Aperté

Mi-novembre 2019

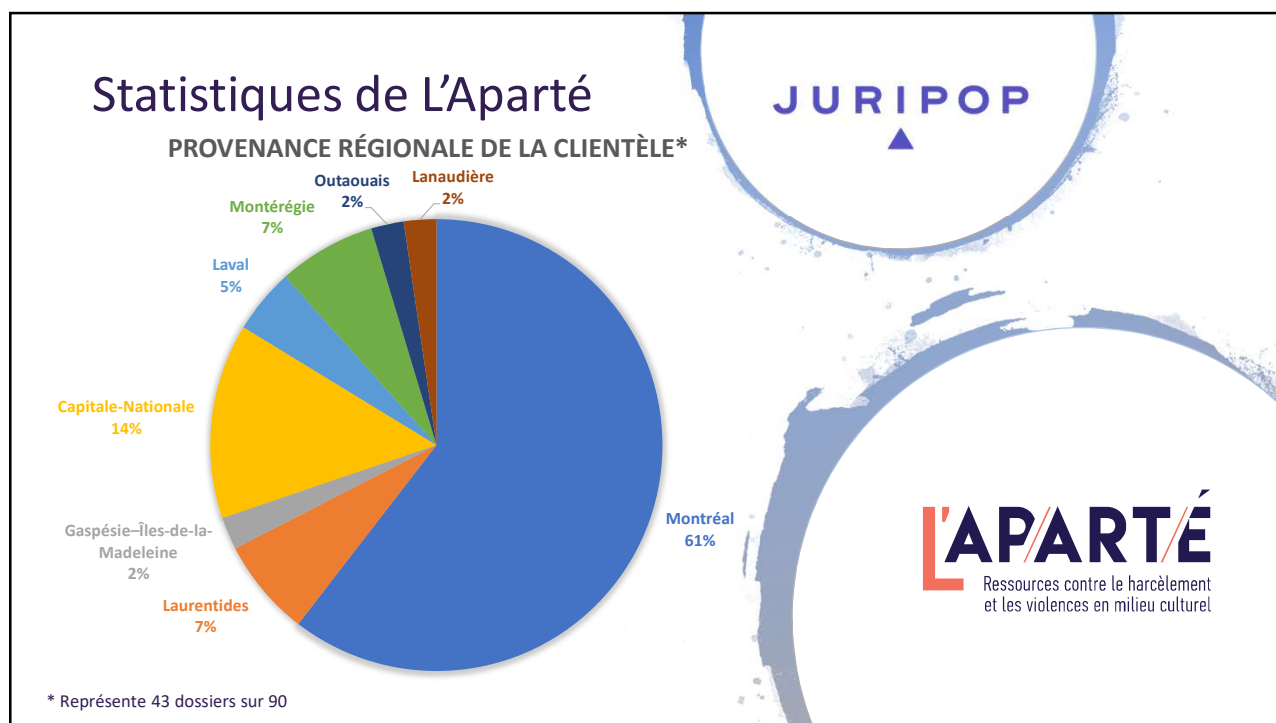
- Demandes reçues : Statistiques non recensées
- Dossiers ouverts - Total : 90
 - Homme : 18
 - Femme : 70
 - Non défini : 2
- Demandes refusées* :
 - Requérant non issu du milieu culturel : 54%
 - Situation non survenue dans le cadre du travail : 8%
 - Services demandés non offerts : 23%
 - Requérant refusant de s'identifier : 15%

JURIPOP

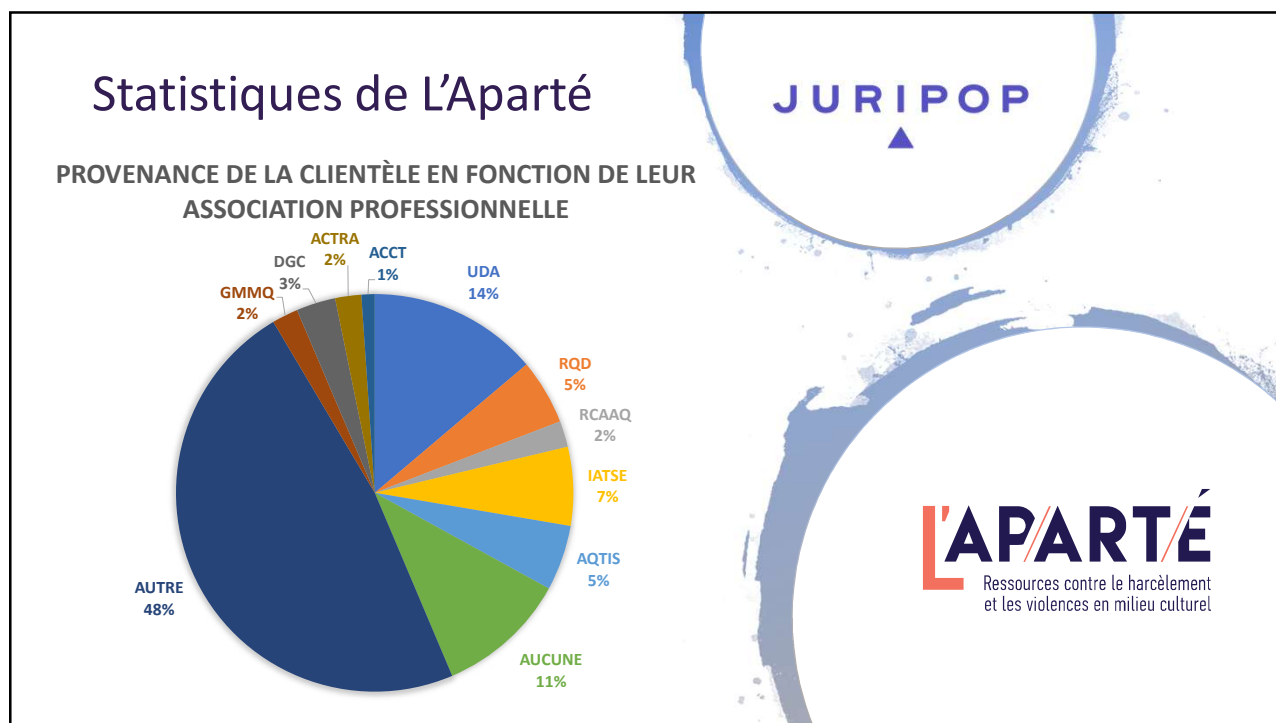
L'APARTÉ
Ressources contre le harcèlement et les violences en milieu culturel

*Reçues par A. Fortier entre 2019-10-01 et 2019-11-15

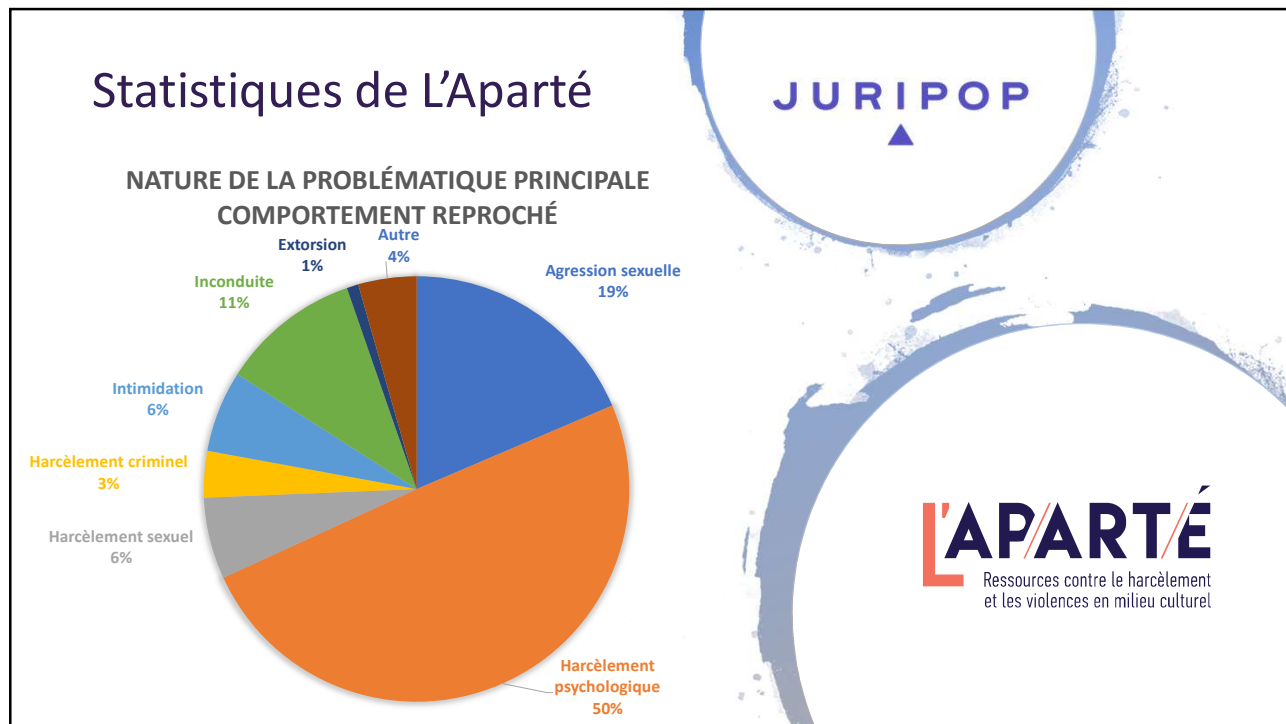
32



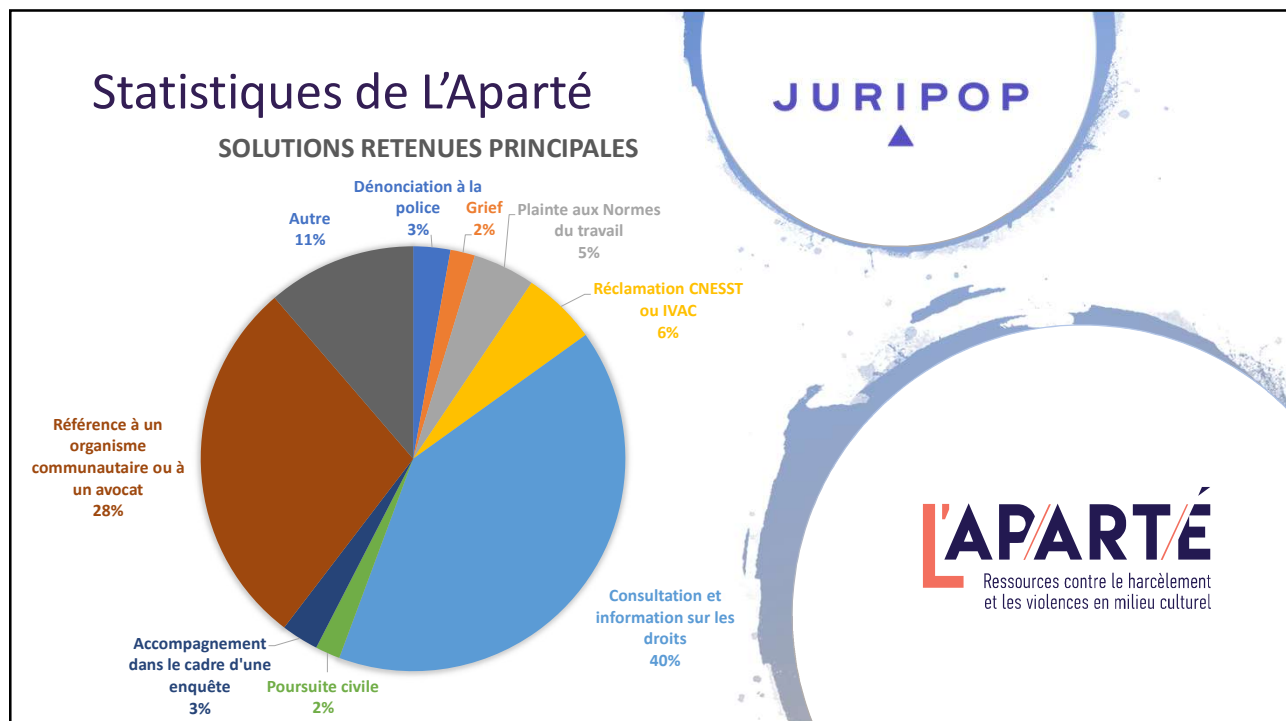
33



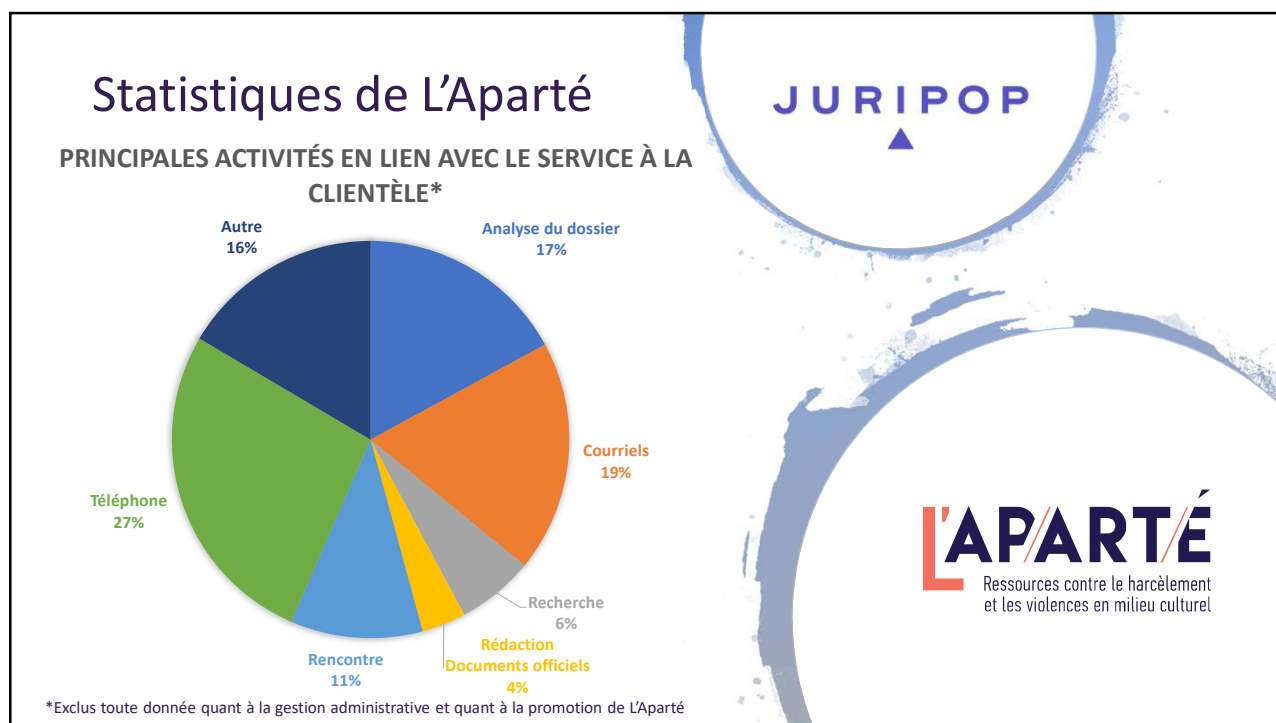
34



35



36



37

Plan de promotion ; Initial

Dans le cadre du défrichage que peut représenter le lancement d'un projet tel que L'Aparté, différentes stratégies de promotion ont été mises sur pied :

- Présence dans les événements
- Présence dans les assemblées générales des associations (sur invitation)
- Prise de contact et rencontres avec les différentes ressources
- Site web
- Etc.

JURIPOP
L'APARTÉ
 Ressources contre le harcèlement
 et les violences en milieu culturel

38

Plan de promotion

Le Défi ; Cibler et rejoindre la clientèle

Questionnements et options envisagées :

- Campagne publicitaire virtuelle de type AdWord
 - Difficulté : Caractère précis et particulier de notre clientèle
- Campagne publicitaire radio et/ou télé
 - Difficulté : Coûts/budget, diffusion beaucoup trop large, mauvais rapport coûts/bénéfices
- Prise de contact et rencontres avec les différentes ressources
 - Difficulté : Temps

Difficulté : Comment rejoindre les travailleurs qui gravitent autour et dans les limites du milieu culturel et qui ne font pas partie d'une association?

Alors comment rejoindre notre clientèle?

JURIPOP

L'APARTÉ
Ressources contre le harcèlement
et les violences en milieu culturel

39

Plan de promotion

Ciblage de la clientèle ; Difficultés et mobilisation requise

Le Défi ; Cibler et rejoindre la clientèle

Plusieurs avenues ciblées, connues et nouvelles

- Présence dans les événements
- Prise de contact et rencontres avec les différentes ressources
- Tentatives d'obtention de témoignages*
- Présence dans les assemblées générales des associations (voir point suivant)
- Mobilisation et engagement des représentants des comités restreint et élargi (Diapo suivante)
- Conférences offertes La Clé Juridique

JURIPOP

L'APARTÉ
Ressources contre le harcèlement
et les violences en milieu culturel

40



Plan de promotion

Ciblage de la clientèle ; Difficultés et mobilisation requise

Le Défi ; Cibler et rejoindre la clientèle

Qui mieux que vous peut nous mettre en contact avec notre clientèle?

- Mobilisation et engagement des représentants des comités restreints et élargis
 - Diffusion de publications par courriels ou site web
 - Affichage sur les lieux de travail
 - Transmission des dates des diverses assemblées et invitation automatique incluant une présentation
 - Engagement de coordination du comité restreint
 - Initiatives des comités



41



Nous contacter

- Site internet : www.aparte.ca
- Téléphone: 450 396-9449 / 1 833 LAPARTÉ
- Horaire: Lundi au vendredi de 10h à 18h
- Adresse : 2006, rue Plessis, local 300 à Montréal
- Courriel : aparte@juripop.org



LUTTER CONTRE LE HARCELEMENT & LES VIOLENCES EN MILIEU CULTUREL

Parce qu'il est urgent de mettre un terme au harcèlement et aux violences au travail.
Nos services d'assistance sont gratuits, confidentiels et indépendants.
Il faut agir. Il faut parler. Il faut s'aider. Maintenant.

[CONTACTEZ-NOUS](#) [EN SAVOIR PLUS](#)



42

